

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Document obligatoire, le Compte Administratif est un document de synthèse qui retrace l'exécution du budget et en donne les résultats.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2313-1, L3313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée à l'appui du Compte Administratif 2015.

RAPPEL :

I - LES RESULTATS DE L'EXERCICE

1) Pour mémoire : résultats de clôture de l'exercice 2014 :

Le compte administratif 2014 faisait apparaître :

- un solde cumulé débiteur de la section d'investissement de **3.305.118,42 €** ;
- un résultat cumulé créditeur de la section de fonctionnement de **6.521.178,31 €** ;

*Mais, compte tenu des restes à réaliser, le besoin net de financement de la section d'investissement s'élevait à **4.481.607,61 €**. Il a été comblé par une reprise sur l'excédent de fonctionnement de 2014, suite à la délibération d'affectation du résultat. Il restait donc, un excédent réel de clôture égal à **2.039.570,70 €**.*

2) Les opérations de l'exercice 2015 :

Le total des **dépenses 2015** s'élève à **31.091.637,62 €**, soit :

- en fonctionnement **20.915.103,36 €**,
- en investissement **10.176.534,26 €**.

Les **recettes 2015** se chiffrent à **36.385.201,05 €**, soit :

- en fonctionnement **26.074.406,52 €**,
- en investissement **10.307.196,22 €**.

*Sur l'exploitation 2015, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de **5.159.303,16 €**; la section d'investissement, un excédent de **130.661,96 €**.*

Les résultats cumulés à la clôture de l'**exercice 2015** hors restes à réaliser, s'élèvent donc à :

- Section de fonctionnement excédent de **7.198.873,86 €**
- Section d'investissement déficit de **3.174.456,46 €**

Soit, un excédent brut de clôture égal à **4.024.417,40 €**.

3) Les restes à réaliser et à recouvrer de l'exercice 2015 :

A la clôture de l'exercice 2015, les restes à réaliser en **Investissement** s'élèvent à :

➤ recettes	5.211.849,17 €
➤ dépenses	6.348.775,62 €

soit un solde négatif de **1.136.926,45 €**, qui porte le solde débiteur de la section d'investissement à **4.311.382,91 €**.

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, après le vote du compte administratif, une partie de l'excédent de fonctionnement sera affectée à la couverture des besoins de la section d'investissement. Une affectation complémentaire de 532 386,91 € a été votée afin d'autofinancer une partie de l'investissement 2016. Le montant total s'élèvera ainsi à **4.843.769,82 €**.

Après cet autofinancement de la section d'investissement, **l'excédent disponible de clôture s'élèvera à 2.355.104,04 €** contre 2.039.570,70 €, en 2014.

II – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses totales de fonctionnement** s'élèvent donc à **20.915.103,36 €**, contre 21.000.638,93 € en 2014, et comprennent :

- les **dépenses réelles** pour un montant de **19.902.436,28 €** (20.311.123,90 € en 2014),
- les **dépenses d'ordre**, neutres budgétairement car avec des recettes d'ordre d'investissement équivalentes, pour un montant de **1.012.667,08 €** :
 - × **430.474,50 €** pour des opérations de cessions d'immobilisations,
 - × **582.192,58 €** pour les dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles sont en baisse puisque, par rapport à 2014, elles diminuent de 408.687,62 €, soit -2,01 % .

III – L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes totales de fonctionnement** s'élèvent à **26.074.406,52 €**, contre 25.110.108,67 € en 2014, et comprennent :

- les **recettes réelles** pour un montant de **25.956.230,73 €** (24.971.045,62 € en 2014) ;
- les **recettes d'ordre**, neutres budgétairement car avec des recettes d'ordre d'investissement équivalentes, pour un montant de **118.175,79 €** :
 - × **118.175,79 €** pour les travaux en régie.

Les recettes réelles sont en hausse par rapport à 2014, elles augmentent de 964.297,85 €, soit +3,84 %

IV – LA DETTE COMMUNALE

L'**annuité remboursée** en 2015 s'élève à **2.082.748,36 €**, contre 2.002.239,82 € en 2014.

L'**encours** au 31 décembre 2015 s'élève à **18.495.593,45 €**, contre 18.332.384,51 € en 2014.

V – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses totales d'investissement** s'élèvent à **10.176.534,26 €** et comprennent :

- les **dépenses réelles** pour un montant de **9.923.120,16 €** ;
- les **dépenses d'ordre** pour un montant de **118.175,79 €** (*recettes d'ordre de fonctionnement équivalentes*)
- les **dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement** pour un montant de **135.238,31 €** (*Opérations patrimoniales*)

VI – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes totales d'investissement** s'élèvent à **10.307.196,22 €** et comprennent :

- les **recettes réelles** pour un montant de **4.677.683,22 €** ;
- les **recettes d'ordre de section à section** pour un montant de **1.012.667,08 €** ;
- les **recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement** pour un montant de **135.238,31 €** ;
- l'épargne provenant des exercices antérieurs pour un montant de **4.481.607,61 €**.